DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES** **Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**
Nombre de membres en exercice: 11 **Présents :** 11 **Votants:** 11 **Représentés:** 0	**Séance du 17 septembre 2026** Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. **Sont présents:** Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE **Représentés:** **Excuses:** **Absents:** **Secrétaire de séance:** Jérémy DITTE

Objet: Délibération permettant le soutien aux communes sinistrées par les incendies de 2026 - DE_2026_37

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire. Une aide peut être apporter via l'AMF ou bien la protection civile.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Hamblain les prés tient à apporter son soutien et sa solidarité.

Néanmoins, après discussions, les élus souhaitent apporter leur soutien directement à la commune de Correns située dans le Var. En effet, cette dernière a été particulièrement touchée, l'incendie a parcouru près de 1 800 hectares sur la commune, plusieurs propriétés ont été détruites. Correns est aujourd'hui défigurée et portera sur plusieurs années les traces des flammes de cet été.

Date de transmission de l'acte: 22/09/2026
Date de reception de l'AR: 22/09/2026
062-216204057-DE_2026_37-DE
AGEDI

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81584

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à la commune de Correns.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,

MAIRIE DE HAMBLAIN-LES-PRES (Pas-de-Calais)

Le Président

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 22 septembre 2026
Et de la publication le 22 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 22/09/2026
Date de reception de l'AR: 22/09/2026
062-216204057-DE_2026_37-DE
AGEDI

Publié le : 06/10/2026 18:38 (Europe/Paris)
Collectivité : Hamblain-les-Prés
https://www.hamblainlespres.fr/documents_administratifs/81584